

## HORAIRE DÉCHETTERIE

### ET ÉCOPOINTS :

Lundi à vendredi de 7h à 20h

Samedi, dimanche

et jours fériés de 9h à 18h

Dépôt de verre interdit la nuit entre 20h et 8h, et le dimanche.

# CE QU'IL FAUT TRIER



**VERRE.** Bouteilles, flacons et bocaux. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc. **Exclus :** les verres de vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.



**PET.** Seules les bouteilles pour boissons sont recyclables (le sigle PET apparaît sur les bouteilles recyclables). **Exclus :** Les bouteilles de lait en plastique blanc, les bouteilles ayant contenu du shampoing, de l'huile, etc.



**PAPIER et CARTON.** Journaux, magazines, enveloppes, emballages etc.

Le papier doit être propre (exempt d'huile ou autre substance). **Exclus :** mouchoirs et serviettes en papier, briques de lait et de thé froid, feuilles autocollantes, papiers souillés, etc.



**CARTON APLATI** Cartons d'emballage: prière de déplier les cartons avant de les introduire dans la benne. **Exclus :** Le sagex et les éléments en plastique sont à jeter dans les ordures ménagères.



**ALU et FER BLANC.** Boîtes de boisson, feuilles de ménage, tubes de mayonnaise et de dentifrice, barquettes etc. **Exclus :** papiers d'emballages de beurre et cigarettes, sachets de potage, sauces, etc.



**PILES.** Toutes les catégories de piles et chargeurs. **En aucun cas les jeter dans la nature ou dans les ordures ménagères.**



**TEXTILES.** Tous les types de vêtements qui sont encore portables, ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes etc.), chaussures emballées par paire.



**CAPSULES DE CAFÉ.** Capsules de café usagées en aluminium. **Exclus :** tous les autres types et formes de capsule.



**HUILES MINÉRALES.** Huiles de vidange moteur (toxique). **Exclus :** Les solvants, le pétrole, la benzine, etc.



**HUILES VÉGÉTALES.** Huiles de friture uniquement.



**DÉCHETS DE CUISINE.** Déchets de repas, fleurs fanées. **Exclus :** litières pour animaux, mégots, couches culottes (y compris biodégradables), sacs d'aspirateur et balayures.



**DÉCHETS DE JARDIN** (à jeter en vrac) : résidus de récolte, feuilles mortes, gazon, branches, fleurs fanées et plantes en pots (avec la motte mais sans le pot), mauvaises herbes.



**ORDURES MÉNAGÈRES.** Seuls les sacs noirs homologués sont admis.

## GARDONS NOTRE COMMUNE PROPRE !

### DÉCHETTERIE COMMUNALE

Rte de Certoux 57



# DÉCHETS À JETER AUX ESREC

Espace de récupération  
cantonal



## Adresses :

**La Praille :** avenue de la Praille 47a - 1227 Carouge  
**Nant de Châtillon :** chemin des Communaux 40 - 1233 Bernex  
**Les Chânets :** chemin des Chânets - 1293 Bellevue

## Horaire :

**De mars à octobre :** Lundi : fermé  
 Mardi au vendredi : de 15h à 19h  
 Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

**De novembre à février :** Lundi : fermé  
 Mardi au vendredi : de 14h à 17h  
 Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

## Mairie de Perly-Certoux

51 route de Certoux  
 1258 Perly-Certoux  
 Tél.: 022 721 02 50  
 info@perly-Certoux.ch

Info : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



# DATES DES LEVÉES

Périmètres concernés : Perly-Sud et Certoux



**ORDURES MÉNAGÈRES : tous les mardis et vendredis...**

...ou au point de récupération le plus proche les acceptant.

Seuls les sacs noirs agréés de 35, 60 et 110 litres sont admis!



**VERRE ET DE PAPIER : le dernier mardi du mois**

28 JANVIER            29 JUILLET

25 FEVRIER           26 AOÛT

25 MARS              30 SEPTEMBRE

29 AVRIL              28 OCTOBRE

27 MAI                25 NOVEMBRE

24 JUIN                30 DECEMBRE

*Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2<sup>e</sup> mardi du mois :*

14 JANVIER            8 JUILLET

11 FEVRIER           12 AOÛT

11 MARS              9 SEPTEMBRE

8 AVRIL                14 OCTOBRE

13 MAI                11 NOVEMBRE

10 JUIN                9 DECEMBRE



**DÉCHETS de CUISINE : tous les jeudis après-midi**



**DÉCHETS de JARDIN : tous les lundis (10h-12h)**

- branchages : en fagots ficelés
- gazon, feuilles et autres déchets verts de jardin : ~~en sacs compostables appropriés~~



**DÉCHETS ENCOMBRANTS et FERRAILLE. Les samedis suivants :**

11 JANVIER            5 JUILLET

8 MARS                20 SEPTEMBRE

24 MAI                1er NOVEMBRE

## EXCLU: L'ELECTROMENAGER

Le matériel électrique et électronique ainsi que les appareils électoménagers doivent être ramenés dans les ESREC ou dans les commerces qui en vendent. Ces derniers ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent à la vente. Les jouets électroniques aussi.

**SUR APPEL:** Chevalley Transports SA peut être appelé pour gérer des levées exceptionnelles d'encombrants au tél. 022 777 17 74, mais pas moins de deux semaines avant une levée officielle. (Coûts à charge de la commune.)

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels sont effectuées le lendemain.



Sacs compostables appropriés ou conteneurs homologués pour être vidés mécaniquement

**DES LEVÉES PORTE-À-PORTE 2025 ET PLAN DES ÉCOPOINTS**

À CONSERVER

